



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 85220

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier alerte M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la casse de l'emploi, des conditions de travail et des services aux usagers dans le domaine de la télécommunication, dont les opérateurs reçoivent pourtant d'importantes aides étatiques, notamment dans le cadre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Face à cette situation, il lui demande s'il compte mettre en œuvre une revendication de la CGT visant à assurer un contrôle par l'État de l'utilisation de l'argent public octroyé aux opérateurs de télécommunication.

Texte de la réponse

Les estimations faites par le comité de suivi du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ne permettent pas d'isoler la créance revenant au secteur des télécommunications. La mesure est réalisée sur l'ensemble « information et communication », composé (en termes de masse salariale) à 59 % par les services informatiques, 25 % pour l'édition-audiovisuel et enfin – seulement – 16 % par le secteur des télécommunications. Le comité de suivi du CICE, qui publie un rapport annuel [1], estime que le secteur agrégé « information et communication » a bénéficié de 3,6 % de la créance totale en 2013, alors que son poids dans l'ensemble de l'économie est de 4,9 % de la valeur ajoutée totale (dont 1,2 % pour le secteur des télécommunications). Au sein de l'ensemble « information et communication », le CICE n'est pas plus favorable aux télécommunications qu'aux autres composantes, puisque le secteur a un salaire moyen de 2,3 SMIC, comparable à celui des deux autres secteurs rassemblés dans l'agrégat (2,5 SMIC), donc relativement proche du plafond du dispositif - qui est, par construction, comparativement plus favorable aux secteurs présentant un salaire moyen bas. Les services de l'Etat sont systématiquement vigilants sur l'utilisation faite des aides publiques, y compris le CICE. Le secteur de l'information et de la communication est soumis à la même exigence. [1] http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/rapportcice2014_1211014.pdf

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85220

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5342

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10563